

Direction Générale des Services / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2011004

Signataire : LL/MDS

OBJET : Révision annuelle des droits de places du marché du Centre,

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 31 de la convention relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du centre ville du 6 mai 1998,

Vu l'avenant n°3 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché du Centre,

Vu le courrier du concessionnaire Mandon du 12 mai 2011 indiquant l'augmentation des droits de place de 1,21%,

Vu la consultation de la Commission municipale des marchés d'approvisionnement réunie le 31 mai 2011.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

APPROUVE la réévaluation de + 1.21 % des droits de place du marché du Centre à compter du 1^{er} juin 2011, pour un an.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Direction Générale des Services / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2011004

Signataire : LL/MDS

OBJET : Révision annuelle des droits de places du marché du Montfort

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 30 de la convention relative à la construction de la halle couverte et à la gestion du marché du Montfort du 21 février 1994,

Vu l'avenant n°2 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché du Montfort,

Vu le courrier du concessionnaire Mandon du 12 mai 2011 indiquant l'augmentation des droits de place de 1,21%,

Vu la consultation de la Commission municipale des marchés d'approvisionnement réunie le 31 mai 2011.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

APPROUVE la réévaluation de + 1.21 % des droits de place du marché du Montfort à compter du 1^{er} juin 2011, pour un an.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Direction Générale des Services / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2011004

Signataire : LL/MDS

OBJET : Révision annuelle des droits de places du marché des Quatre-chemins

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 21 du traité d'affermage du service public local des marchés communaux du marché des Quatre-Chemins du 25 octobre 2002,

Vu l'avenant n°8 du 29 mars 2007 portant sur la modification de la formule paramétrique de révision des droits de place du marché des Quatre-Chemins,

Vu le courrier du concessionnaire Mandon du 12 mai 2011 indiquant l'augmentation des droits de place de 1,21%,

Vu la consultation de la Commission municipale des marchés d'approvisionnement réunie le 31 mai 2011.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

APPROUVE la réévaluation de + 1.21 % des droits de place du marché des Quatre-Chemins à compter du 1^{er} juin 2011, pour un an.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué